

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-057

~~~~~

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**EXCUSES :** *NINOT Sophie, PETIT-JEAN Aurélien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca*

**POUVOIRS :** *NINOT Sophie à TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien à TAGAND François, CHAPERON Virginie à TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca à DURIN Frédéric*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.



**OBJET : CREATION D'UNE MICRO-CRECHE EN LIEU ET PLACE DE LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il ne sera pas possible d'installer une maison d'assistants maternels dans les locaux aménagés à cet effet par la commune au rez-de-chaussée de l'ancienne cure.

En effet, il s'est révélé difficile de trouver plusieurs assistantes maternelles qui soient intéressées pour travailler en commun dans ces locaux et ce, malgré l'organisation de réunions d'information et de visite des lieux.

Face à cette situation, il est proposé de mettre à disposition les locaux pour l'installation d'une micro-crèche qui est également un établissement d'accueil des jeunes enfants, de l'âge de 10 semaines à 3 ans révolus. La micro-crèche pourra accueillir 12 enfants simultanément.

Après contacts pris avec plusieurs organismes gérant ce type de structure, Monsieur le Maire propose de mettre les locaux à disposition de la société « O P'tit Môme » dont le siège se situe à SCIONZIER (Haute-Savoie). Cette société gère déjà plusieurs micro-crèches sur la Haute-Savoie. Les conditions tarifaires du bail seraient de 7 €/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'impossibilité de créer une maison d'assistants maternels comme cela était prévu initialement ;
- **APPROUVE** la création d'une micro-crèche en lieu et place de la maison d'assistants maternels ;
- **DECIDE** de mettre à disposition de la société « O P'tit Môme » sis à SCIONZIER (Haute-Savoie) les locaux prévus à cet effet au tarif de 7 €/m<sup>2</sup> ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Françoise", written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*